



Stratégie locale du TRI de Dax

Compte rendu du 4^{ème} comité technique

Réunion du 12 janvier 2016

1. PRESENTS :

Organisme	Nom	Prénom
Agence de l'eau	MASSON	Angélique
Dax	BELLEGARDE	Jean Louis
Dax	COUDRON	Frédéric
Dax	GIBERT	Jean Luc
Dax	SCHAFF	Svetla
Département des Landes	DARTHOS	Aurélie
DDTM 40	DI LIDDO BOIARDI	Nathalie
DDTM 40	RAVARD	Pierre
DDTM 40	LARRAZET	Aurélie
Grand Dax	BERTHOUX	Christian
Grand Dax	CERE LABOURDETTE	Stéphane
Grand Dax	GIRAUDOT	Laurent
Grand Dax	RICHARD	Denis
Grand Dax	LAILHEUGUE	Jean-Baptiste
Grand Dax	KERBIRIOU	Valérie
Institution Adour	ASTAU	Jérémie
Institution Adour	DYBUL	Floriane
Saint-Paul-lès-Dax	DUCOURNEAU	Frédérique
SDIS 40	LAFONT	Sylvain
SIMAL	DUPUY	Michael
SYRBAL	BIDABE	Fabien

Absente excusée :

DREAL	DEHEM	Julie
-------	-------	-------

2. ORDRE DU JOUR :

- Validation du contenu du document de la SLGRI ;
- Positionnement sur un PAPI soit « Complet » soit « d'Intention »
- Proposition d'un porteur pour le PAPI

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible en pièce-jointe.

3. VALIDATION DU CONTENU DU DOCUMENT DE LA SLGRI

Partie « Diagnostic » :

Il est demandé d'intégrer le contournement Est de Dax comme accès praticable jusqu'à un certain niveau de crue. Celui-ci serait inondé en certains points pour une crue de l'ordre de trentennale. M. Giraudot, du Grand Dax, précisera ces points et Mme Darthos, du Département, se renseignera pour obtenir le plan topographique pour préciser dans le diagnostic dans quels cas le contournement est praticable.

Partie « Gouvernance » :

La SLGRI évoque une concertation avec les parties prenantes en dehors des membres des comités (chambres consulaires, organisations environnementales). Le comité technique propose de présenter le document aux parties prenantes et de les réunir lors de la Commission Inondation du SAGE Adour Amont pour une réunion d'information. Cette réunion se tiendrait avant le comité de pilotage.

Partie « Stratégie locale » :

La disposition 4.1 concerne le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la DDTM préconise d'insister sur la notion de réduction de vulnérabilité. Suite aux discussions lors de la réunion, il a été convenu de promouvoir cette notion pour tous les aspects de la stratégie locale. La réduction de vulnérabilité sera notamment mise en avant dans une partie introductive à la stratégie locale (partie faisant le lien entre le diagnostic et la stratégie).

Le comité technique n'a pas souhaité retenir la proposition de la DDTM de faire apparaître la mise en place de GEMAPI comme disposition à part entière. La disposition 6.1 qui s'intéresse à la partie Prévention des Inondations de la GEMAPI sera conservée, notamment dans sa partie relative à la gestion des ouvrages de protection contre les inondations dont l'objectif sera, entre autres, la définition des systèmes d'endiguement du territoire.

Les ouvrages tels que les clapets du lac de l'Estey et la digue au niveau du quartier Saint Martin à Saint-Paul-Lès-Dax pourront être étudiés dans le cadre de la disposition 6.1 pour déterminer la gestion à mettre en place.

Les autres points soulevés ont été validés et seront intégrés à la SLGRI.

4. POSITIONNEMENT SUR LE TYPE DE PAPI « COMPLET » OU « D'INTENTION »

Plusieurs questions se présentent sur les conditions de labellisation PAPI :

- Le classement des ouvrages doit-il être réalisé pour bénéficier de la labellisation ou peut-il être prévu au cours du PAPI ?
- La labellisation PAPI est-elle dépendante de l'arrêté préfectoral pour la SLGRI ?
- Nécessite-t-elle la prise de compétence GEMAPI ou un schéma de principe suffit-il ?
- L'instruction du dossier sera-t-elle repoussée dans le temps pour attendre le nouveau cahier des charges PAPI ? Quel cahier des charges prendre en compte si le dossier est déposé avant la publication du nouveau cahier des charges ?
- Quelles sont les modalités pour réaliser un avenant en cours de réalisation du PAPI ?

L'avancement de la réflexion lors de l'élaboration de la SLGRI et l'état des connaissances démontrent la nécessité d'un PAPI notamment pour l'obtention de subventions pour la gestion des inondations. Le comité technique s'oriente vers un PAPI Complet car le diagnostic de la SLGRI démontre un niveau de connaissance satisfaisant qui permettrait une mise en œuvre des actions plus rapidement dans le temps (par rapport à la possibilité de passer d'abord par un PAPI d'Intention et ensuite un PAPI Complet). Les points en suspens restent toutefois à lever avant de s'engager définitivement sur le PAPI Complet.

Pour éclaircir ces points, le Grand Dax et l'Institution Adour prendront rendez-vous avec la DREAL et la DDTM. Un compte-rendu de cette réunion sera envoyé par mail aux membres du comité technique. Ce dernier pourra être réuni si nécessaire.

Une Analyse Multi-Critères sera nécessaire pour la candidature PAPI. Cette étude permet de comparer les gains d'un projet par rapport à l'investissement¹. Une Analyse Multi-Critères pour la restauration de champs d'expansion de crues peut être éligible à des aides de l'Agence de l'eau.

5. PROPOSITION D'UN PORTEUR DE PAPI

Le comité technique propose que l'Institution Adour, dont le périmètre est cohérent par rapport au périmètre de la SLGRI, porte le PAPI. Comme pour l'élaboration de la stratégie locale, il est proposé un copilotage local avec le Grand Dax.

¹ Cette étude pourrait être portée sur le même principe que l'étude de dangers de Dax et que l'élaboration de la SLGRI, en co-portage.